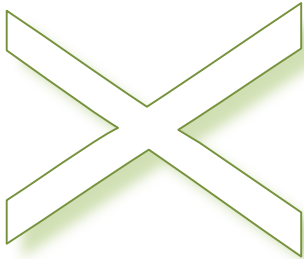




GUIDE PRATIQUE



Aux responsables des associations proposant des activités régulières aux Fournois ou des animations pour le village.

A large, hollow, green-outlined letter 'X' with a slight drop shadow.

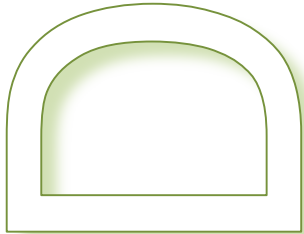
1. Le partenariat commune - associations

- › La charte de reconnaissance mutuelle

A large, hollow, green-outlined letter 'W' with a slight drop shadow.

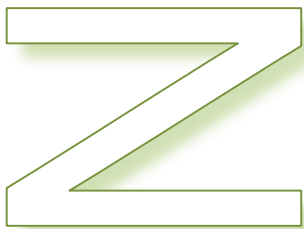
2. Les aides et accompagnements gratuits

- › Un lieu pour les activités
- › Un lieu pour les événements exceptionnels
- › Du matériel pour la logistique de vos événements

A large, hollow, green-outlined letter 'D' with a slight drop shadow.

3. Mieux communiquer

- › Les différents outils proposés

A large, hollow, green-outlined letter 'Z' with a slight drop shadow.

4. Les aides financières

- › Pour qui ?
- › Comment les utiliser ?

A large, hollow, green-outlined letter 'I' with a slight drop shadow.

GUIDE PRATIQUE

Fournes en Weppes est un village dynamique, ses très nombreuses associations y contribuent largement en créant du lien entre les habitants, en proposant une large palette d'activités. Une dynamique indispensable en complément des services assurés directement par la municipalité.

Cette richesse, l'équipe municipale en est consciente, elle sait aussi tout l'investissement que demande le fonctionnement d'une association et toutes les difficultés auxquelles peuvent être confrontés leurs responsables.

Depuis des années, au-delà des subventions directes attribuées, nous accompagnons et soutenons vos initiatives. Nous avons souhaité cette année écrire avec vous une charte de reconnaissance mutuelle et nous vous avons associé à notre réflexion. Vous la trouverez dans ce guide ainsi que toutes les aides que nous pouvons vous apporter.

Besoin de matériel, de vaisselle, besoin d'une salle, besoin de vous faire connaître ?

Votre village vous accompagne...

Ensemble, construisons chaque jour davantage un village où il fait bon vivre et respectons nos engagements.

Vous pouvez compter sur nous.
Bonne lecture.

Daniel HERBAUT
Cécilia CHOTEAU
Et l'équipe municipale

1. LE PARTENARIAT COMMUNE – ASSOCIATIONS

La charte de reconnaissance mutuelle

◇ RASSEMBLER ◇

La commune et les associations rassemblent, créent du lien dans un esprit de confiance et de respect mutuel.

◇ S'ENGAGER ◇

La commune reconnaît la valeur de l'engagement associatif placé sous le signe de l'altruisme et du bénévolat et s'engage à accompagner les associations dans leurs projets.

◇ OFFRIR ◇

Les associations et la municipalité œuvrent pour offrir aux Fournois une pratique régulière d'activité ainsi que des animations au sein du village, pour notre commune et tous les Fournois.

◇ COMMUNIQUER ◇

La municipalité assure une fonction d'informations aux Fournois au travers de différents supports de communication. Les associations sont l'un des partenaires essentiels, elles s'engagent à communiquer sur leur fonctionnement.

◇ GÉRER ◇

Avec les contraintes budgétaires d'une commune, la municipalité accompagne directement les associations par le biais de subventions et la mise à disposition de locaux municipaux. Les associations assurent une gestion saine et rigoureuse, présentent un budget équilibré et contribuent au respect des locaux et à la gestion économe des sources d'énergie.

Ensemble...

◇ RASSEMBLER ◇

La commune et les associations rassemblent, créent du lien dans un esprit de confiance et de respect mutuel.

- Proposer des projets collectifs, des temps forts, des fêtes, des animations : tournois, auditions, kermesses, compétitions, soirées.
- Participer aux événements qui rassemblent les fournois : forum, ducasse, fête de la musique.
- Organiser des événements festifs pour le village : fête de la musique, fête du sport, exposition artistique.
- Favoriser les activités intergénérationnelles : grands-parents / parents / ados / enfants.



◇ S'ENGAGER ◇

La commune reconnaît la valeur de l'engagement associatif placé sous le signe de l'altruisme et du bénévolat et s'engage à accompagner les associations dans leurs projets.

- S'investir dans des événements pour construire chaque jour davantage un village où il fait bon vivre.
- Mener des projets à terme dans la durée.
- Proposer aux Fournois des activités régulières avec la transmission d'un savoir ou d'un savoir-faire.



◇ OFFRIR ◇

Les associations et la commune œuvrent pour offrir aux fournois une pratique régulière d'activités ainsi que des animations au sein du village, pour notre commune et tous les fournois.

- L'accueil de tous sans discrimination.
- Répondre aux besoins des associations et des adhérents.



◇ COMMUNIQUER ◇

La municipalité assure une fonction d'informations aux Fournois au travers de différents supports de communication. Les associations sont l'un des partenaires essentiels, elles s'engagent à communiquer sur leur fonctionnement.

- Communiquer tous changements et informations concernant les activités des associations à la mairie.
- Enrichir le site internet et l'écho de Fournes pour mettre en valeur vos associations et les projets menés.
- Répondre aux demandes administratives de façon rigoureuse (fiche de liaison, demande de subvention, etc..).
- Donner suite aux sollicitations de chacun (mail, réunions, assemblée générale).



◇ GÉRER ◇

Avec les contraintes budgétaires d'une commune, la municipalité accompagne directement les associations par le biais de subventions et la mise à disposition de locaux municipaux. Les associations assurent une gestion saine et rigoureuse, un budget équilibré et contribuent au respect des locaux et à la gestion économe des sources d'énergie.

- Organiser une assemblée générale annuelle, y convier la municipalité et présenter un rapport moral et financier.
- Être économe : gestion du chauffage, éclairage des locaux ou terrains, économiser l'eau.
- Réinvestir les excédents budgétaires au service des Fournois et des adhérents.
- Optimiser l'occupation des locaux municipaux en les partageant et en les mutualisant.
- Adapter les activités aux moyens humains et financiers propres à chaque association et aux possibilités d'accueil de la commune.
- Compléter précisément le dossier annuel de demande de subvention avec possibilité d'accompagnement par la commission.



2. LES AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS GRATUITS

pour les associations pratiquant une activité régulière à Fournes et sous réserve du respect de la charte de reconnaissance mutuelle.

»» Un lieu pour vos activités régulières à Fournes

- Liste des salles municipales concernées :

Espace Raoult
Salle Octave d'Hespel
Salle de sport
Salle Mal et Bonnel
Annexes de la Mairie

- Services proposés :
Prêt de salle à l'année

- Conditions d'attributions :
Prêt étudié en fonction des disponibilités

»» Un lieu pour vos événements exceptionnels

- Liste des salles municipales concernées :

Salle Octave d'Hespel
Cantine de l'école du Clos d'Hespel
Annexes de la mairie

- Services proposés :
Pour les fêtes, prêt de salle une fois par an, possibilité d'une deuxième location à tarif préférentiel, 150 euros.
Pour les écoles, prêt de salle en fonction des besoins, ainsi que pour les associations qui organisent des manifestations sportives.

- Conditions d'attribution :
Prêt étudié en fonction des disponibilités

»» Du matériel pour la logistique de vos événements

- Liste du matériel :
Tables, chaises, armoires
Podiums, tente, vaisselle
Panneaux d'exposition
Vidéoprojecteur, écran, sonorisation, ampli, baffes avec micro (spot rampe)



Différents outils proposés :

- Calendrier des fêtes.
- Triptyque des associations.
- Guide pratique, charte.
- Echo de Fournes, mairie.fournes@wanadoo.fr, dates limites pour dépôt d'article : 15/01 - 15/04 - 15/07 - 15/10.
- Impression de 200 flyers (A5) et 20 affiches (A4 ou A3) par an offerte, photocopies noir et blanc possibles en fournissant le papier. distribution toutes boîtes possible au moment de la parution de l'écho de Fournes, mais attention votre présence est indispensable pour insérer votre flyer dans l'écho.
- Site internet, permet aux associations de communiquer sur leur fonctionnement, leurs actualités ou événements à venir.

4. LES AIDES FINANCIERES : LES SUBVENTIONS

Sous réserve du respect de la charte de reconnaissance mutuelle

Pour qui ?

Toute association fournoise (siège social à Fournes) proposant une activité régulière peut solliciter une subvention.

Comment ?

Les dossiers de candidature sont à retirer en mairie en novembre et doivent être retournés pour le 31 janvier de chaque année.

Fait à Fournes en Weppes, le

Signatures :

Monsieur le Maire,
Daniel Herbaut

L'adjointe déléguée aux associations,
Madame Cécilia Choteau

Madame, Monsieur
le président de l'association